

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE D'ESTAGEL

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 14 avril 2023

PRESENTS : Georges BADRIGNANS, Michel CADE, Sandra CAZENOVE-VALENTI, Claude DUMARCEY, Roger FERRER, Marie-Claude FERRIS, Antoine LOPEZ, Doriane LUZ-GARAU, René MONIER, Fatma NASRI, Maëva RIGAT, Suzanne WOLFF

ABSENTS : Véronique ALLARD

PROCURATIONS : Robert BILE à Doriane LUZ-GARAU, Pierre Marie BERNIER à Fatima NASRI

SECRETAIRE DE SEANCE : Maëva RIGAT

La majorité des conseillers municipaux étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Madame Maëva RIGAT est désignée comme secrétaire de séance. En outre, il est décidé d'ajouter à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Didier CALVET, Secrétaire Général, qui assistera à la séance sans participer aux délibérations.

Informations au Conseil Municipal

Monsieur Georges BADRIGNANS remercie les membres du conseil municipal pour leurs présences et leurs soutiens concernant le décès de sa maman.

Monsieur le Maire informe de la présence des sœurs sur la commune. Le Père REGNIER souhaite inviter le conseil municipal à la présentation des sœurs. Mesdames Suzanne WOLLF et Marie-Claude FERRIS représenteront l'assemblée le dimanche 16 avril 2023.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de Madame Corinne FLETA, qui souhaite démissionner de son poste d'agent administratif.

01 – Vote des taxes locale 2023

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales sans aucune augmentation comme suit :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe foncière bâti : | 43,76 % |
| - Taxe foncière non bâti : | 58,58 % |
| - Taxe habitation | 15,66 % |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve les taux tels que proposés

Mandate le Maire pour signer tout document nécessaire à cet effet.

02 – Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur Roger FERRER expose au Conseil Municipal les modalités de vote du budget primitif à savoir : vote par chapitre en section de fonctionnement et pour les recettes d'investissement et vote par opération pour les dépenses d'investissement.

Il précise aussi que le vote du BP s'effectue avec la reprise des résultats de N-1 et présente le projet de budget primitif pour 2023 :

Fonctionnement

Dépenses :	3 476 492,73 €
Recettes :	3 476 492,73 €

Investissement

Dépenses :	3 015 356,85 €
Recettes :	3 015 356,85 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte le projet de budget pour 2023, chapitres après chapitres, opérations après opérations, équilibré en dépenses et en recettes et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

03 – vote des tarifs de la cantine

Aucune délibération n'a été prise.

04 – Approbation de la charte du plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la charte d'engagement municipale prévoyant un plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse qui sévit dans le département.

Monsieur le Maire énuméré les 10 engagements à prendre pour s'engager dans cet effort collectif de restriction d'eau.

Après avoir pris connaissance du document le conseil municipal 12 voix pour, 2 contre approuve la charte « plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse » annexée à la délibération.

Décide

- De mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'application de la charte.
- Désigne Monsieur René MONIER en tant que référent « eau »

05 – Modification du tableau : créations et suppression de poste

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il conviendrait de créer deux postes et d'approuver la modification du tableau des effectifs :

Le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- La création :
- 1 poste d'Adjoint d'administratif territorial à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet

- Suppression : 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet

Le Maire propose ainsi le nouveau tableau des effectifs pour la Commune à compter du 1^{er} mai 2023 :

FILIERE ADMINISTRATIVE	
1 postes d'attaché principal TC	
1 poste d'emploi fonctionnel de Directeur Général de Service TC de 2 000 à 10 000 habitants	
1 poste de rédacteur principal 2 ^{ème} classe TC	
1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe TC	
3 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe TC	
1 poste d'adjoint administratif territorial à TC	
1 poste d'adjoint administratif territorial 20/35 ^{ème}	
FILIERE TECHNIQUE	
1 poste d'agent de maîtrise principal TC	
1 poste d'agent de maîtrise TC	
5 postes d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe TC	
1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe TC	
1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à 30/35ème	
4 postes d'adjoint technique territorial TC	
FILIERE SOCIAL ET MEDICO SOCIAL	
3 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ière} classe	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	
1 poste de brigadier-chef principal de police municipale TC	
1 poste de gardien brigadier TC	
FILIERE ANIMATION / SPORTS	
1 poste d'éducateur territorial des APS Principal 1 ^{ière} classe TC	
1 poste d'éducateur territorial des APS TC	
2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe TC	
2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe TC	
1 poste d'adjoint d'animation à 30/35 ^{ème}	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Le Conseil Municipal où cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, les créations de postes et la suppression proposée

- **Décide d'adopter** le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2023.
- **Dit que** les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2023

06 – Convention de servitudes de liaison aero souterraine RTE liaison BAIXAS-SAINT PAUL DE FENOUILLET

Aucune délibération n'a été prise.

07 - Questions diverses

Néant

Clôture de la séance à 19h45

Vu pour être affiché le 14 avril 2023, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

À Estagel, le 14 avril 2023

Le Maire,
Roger FERRER

La Secrétaire,
Maëva RIGAT

